



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA COURSE LANDAISE

1600 Avenue du Président Kennedy – BP 201

40282 SAINT PIERRE DU MONT Cedex

Tél. : 05 58 46 50 89 / Fax : 05 58 06 17 45 / E-mail : contact@ffcl.fr

4-4

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE A L'ÉCOLE TAURINE DE LA FFCL CHARTRE POUR LES COURSES DE L'AVENIR 2018

Les courses de l'Avenir sont prioritaires sur tout autre spectacle engageant des élèves de l'Ecole Taurine. Leur but est de permettre aux élèves d'apprendre et de pratiquer la Course Landaise. Elles sont intégralement prises en charge par l'organisateur.

PERSONNELS ET TARIFS POUR 2018 :

• Ganadero + Hommes en blanc (<i>cordier + 1 ou 2 entraîneurs</i>)	950 € TTC minimum
• Elèves (50 € chacun)	
(exemple : 6 écarteurs + 1 entraîneur ou 5 écarteurs + 1 sauteur + 1 entraîneur)	350 €
• Encadrement (3 x 50 €) (soit 10 enveloppes de 50 €)	150 €
• Cotisation FFCL à verser à l'inscription (exemple tarif 1)	160 €

Total indicatif :	1 610 €

+ les frais annexes habituels à toutes les courses : sonorisation, débisaire, assurance pluie, billetterie, publicité (affiches), ...

Les cotisations à la Mutuelle des Toreros et aux Comités Régionaux sont gratuites.

Les courses de l'avenir sont totalement dispensées des cotisations URSSAF pour les élèves et les moniteurs en piste. Seules les cotisations des hommes en blanc seront à acquitter.

Attention : Le poste de secours et le médecin sont obligatoires et doivent être présents du début de la course et jusqu'au rembarquement du bétail.

DEROULEMENT :

- 1^{ère} partie : 6 sorties maximum
- 2^{ème} partie : 4 sorties minimum

Chaque course sera suivie et encadrée par l'encadrement de l'Ecole Taurine : 2 moniteurs en piste et 1 moniteur en contre-piste.

Tous les ganaderos de 1^{ère} et 2nde catégorie licenciés à la FFCL pourront participer aux courses de l'avenir.

Les responsables de l'Ecole Taurine se réservent le droit de refuser celui d'entre eux qui ne rempliraient pas les conditions de sérieux nécessaires.

Pour la mise en place de ces courses, l'organisateur devra se mettre en relation avec l'un des responsables de l'Ecole Taurine :

Coordinatrice course : Mélanie BRETHOUS (Eugénie Les Bains) – Tél. : 06 33 53 59 74

Directrice de l'Ecole Taurine : Elodie POULITOU (Eyres Moncube) –Tél : 06 72 78 07 43



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA COURSE LANDAISE

1600 Avenue du Président Kennedy – BP 201

40282 SAINT PIERRE DU MONT Cedex

Tél. : 05 58 46 50 89 / Fax : 05 58 06 17 45 / E-mail : contact@ffcl.fr

4-4

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE A L'ÉCOLE TAURINE DE LA FFCL CHARTRE DES SPECTACLES 2018 HORS COURSES DE L'AVENIR

Un poste de secours est **exigé et obligatoire**. La non présence de ce dernier entraînera la non participation du ou des jeunes demandés.

La présence d'un médecin est recommandée.

Pour une course au cours de laquelle participerait un élève de l'Ecole Taurine, une demande de mise à disposition est à faire auprès de la coordinatrice Mélanie BRETHOUS dans un délai de 24h minimum précédant la course.

Tous les spectacles taurins permettent aux élèves de perfectionner leurs aptitudes.

Les élèves de l'Ecole Taurine peuvent participer à quatre types de courses possibles :

1. COURSE DE COMPETITION :

1 ou 2 élèves maximum seront envoyés par l'Ecole Taurine en accord avec le comité et le ganadero, encadrés par les hommes de la cuadrilla, dans la mesure de leur disponibilité et toujours dans un souci de faire écarter tout le monde un maximum de fois.

La 1^{ère} vache de la seconde partie leur est réservée mais ne comptera pas pour la Compétition.

2. COURSE HORS COMPETITION :

1 ou 2 élèves maximum seront envoyés par l'Ecole Taurine en accord avec le comité et le ganadero, dans la mesure de leur disponibilité et toujours dans un souci de faire écarter tout le monde un maximum de fois.

3. COURSE DE PROMOTION ET DE COURSE DE SECONDE :

2 élèves maximum seront envoyés par l'Ecole Taurine, en accord avec le comité et le ganadero, dans la mesure de leur disponibilité, et toujours dans un souci de faire écarter tout le monde un maximum de fois.

Pour les 3 courses listées ci-dessus, **chaque élève** percevra une indemnité de 50 € minimum au titre du déplacement effectué, payable **immédiatement** après la course.

4. COURSE MIXTE :

4 élèves et 1 moniteur seront envoyés par l'Ecole Taurine, en accord avec le comité et le ganadero, dans la mesure de leur disponibilité, pour une prestation de 5 sorties maximum.

5. COURSE DE DEMONSTRATION :

4 élèves et 1 moniteur seront envoyés par l'Ecole Taurine, en accord avec le comité et le ganadero, dans la mesure de leur disponibilité, pour une prestation d'heure maximum.

Pour les 2 courses listées ci-dessus, **chaque élève ainsi que le moniteur** percevront une indemnité de 50 € minimum au titre du déplacement effectué, payable **immédiatement** après la course.